بسم الله الرّحمن الرّحيم

« Dévoilement de ce qu’a émit Iblîss …Dans les écrits des Talafî comme égarement et Talbîss… » (1).



Bismillâh Wal Hamdulilâh Wal Salâtou Wass-salâmou 'Ala Rasûlil-Llâhi Ammâ Ba'd, voici une brève réponse à trois ambiguïtés : le récit de Hateb Ibn Abî Balta'a, et l'innovateur qui dispute un droit exclusif d'Allah.

Et dans cette première série nous allons commencer par l'ambiguïté de Hâteb Ibn Abî Balta'a qu'Allah soit satisfait de lui.

Votre Frère Abu Musab Al Firansî.

1. Réponse au premier Talbîss : Hâteb Ibn Abî Balta'a.

Bazmoul prétend dans sa réplique à Cheykh Abou Mohamed Al Maqdisî que cet acte est un acte de mécréance en apparence mais il est impossible d'en Juger l'auteur ainsi car la conviction du cœur est absente chez l'auteur de l'acte.

Nous répliquons que ceci est un égarement évident et du Jahmisme à l'état pur car : 1. Rien n'indique dans le récit que la cause de **« l'absence de mécréance »** est l'absence de la **« Conviction du cœur »** et 2. Cet avis est en total contradiction avec le Coran et la Sunna comme nous allons le voir in cha Allâh.

Effectivement rien n'indique dans le récit que la cause de **« l'absence de mécréance »** est l'absence de la **« Conviction du cœur »** et celui qui prétend le contraire a tout simplement fait dire au prophète sallallâhu 'alayhi wassalam une chose qu'il n'a pas dite.

- Quel est le jugement que Hâteb a reçu lorsqu'il commit son acte ?

1. La **« Mort ».**

Dans une version il est dit :

فقال عمر :دعني يا رسول اللَّه !فأضرب عنقه.

« Omar dit alors : Laisse-moi lui trancher la tête O Messager d'Allah » **[Rapporter par Al Bukhârî].**

2. « La Trahison ».

Dans une version il est dit :

قال عمر :يا رسول اللَّه !إنه قد خان اللَّه ورسوله والمؤمنين فدعني حتَّىٰ أضرب عنه.

« Omar dit : O messager d'Allah ! Il a trahi Allah, son Messager et les Croyants, laisse-moi donc lui trancher sa gorge ». **[Rapporter par Al Bukhârî].**

3. « L'alliance aux mécréants ».

Dans une version il est dit :

قال عمر :ولكنه قد نكث وظاهر أعداءك عليك!

« Omar dit : Mais il a trahi et aider tes ennemis contre toi ! ». **[Musnad Abî Ya'la].**

4. « La mécréance et l'apostasie ».

Dans une version il est dit :

قال عمر :قلت :يا رسول اللّٰه !دعني أضرب عنق حاطب بن أبي بلتعة فقد كفر.

« Omar dit : je dis O Messager d'Allah ! Laisse-moi donc trancher la tête de Hâteb Ibn Abî Balta'a, il a mécru » **[Al Mu3jam Al Awssat d'Al Tabarânî].**

Et dans une autre :

قال عمر :فا خترطت سيفي وقلت :يا رسول اللّٰه !أمكني منه فإنه قد كفر فا ضرب عنقه.

« Omar dit : J'ai donc sortie mon épée et dit : O Messager d'Allah ! Donne-moi une occasion de l'avoir à portée de main, (comme) il a certes mécru, afin que je lui tranche sa tête » **[Al Hâkem dans son Mustadrik].**

Puis dans une autre :

قال عمر :أضرب عنقه يا رسول اللّٰه !فقد كفر.

« Omar dit : Tranche lui sa tête O messager d'Allah ! Il a certes mécru » **[Une grande partie de Muhadith notamment Abû Ya'ala dans son Musnad].**

5. « Ennemi d'Allah ».

Dans une version il est dit :

فقال عمر بن الخطاب :يا رسول اللّٰه !خلّ عني وعن عدوّ اللّٰه هذا المنافق فأضرب عنقه.

« Omar Ibn Al Khatâb dit alors : O messager d'Allah ! Laisse-moi entre moi et cet ennemi d'Allah, cet hypocrite, afin que je lui tranche la tête » **[Rapporter par Al Suyûtî dans Al Dur Al Manthûr].**

Le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam a approuvé ici le **« Takfir »** la **« Trahison »** L' **« Hypocrisie »** L' **« alliance envers les mécréants »** évoqué par Omar Ibn Al Khatâb qu'Allah soit satisfait de lui sur le Sahâbî Hâteb. Et cela s'appelle chez les Savants **« Al Iqrâr »** à savoir **« L'approbation »** du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam qui est son silence lorsqu'une chose se produit ce qui implique automatiquement la validité de la chose sur laquelle il a gardé le silence.

Donc cet acte commis par le Sahâbî est bien un acte de mécréance jugé sur un élément extérieur qui est **« La lettre »**. Cette **« Lettre »** écrite est un acte extérieur et c'est sur cet acte extérieur apparent qu'Omar Ibn Al Khatâb a jugé de **« Mécréant »** **« Hypocrite »** **« S'étant allié avec les mécréants »** et avoir **« Trahi »** sa religion sans **« Vérifié »** l'intérieur de Hâteb comme le prétend **« Bazmoul »** et ses **« Moutons »**.

Al Hâfedh Ibn Hajar dit :

وا ستدل با ستئذان عمر علىٰ قتل حاطب لمشروعية قتل الجاسوس ولو كان مسلما وهو قول مالك ومن وافقه، ووجه الدلالة أنه صلى الله عليه وسلم أقرَّ عمر علىٰ إرادة القتل لولا المانع، وبيَّن المانع هو كون حاطب شهد بدرًا.

« La demande de permission de Omar a tué Hâteb a été pris comme Dalil pour la permission de tué l’espion même s’il est Musulman et c’est la parole de Mâlek et ceux qui l’ont approuvé. **La cause pour laquelle ce Dalîl a été pris en compte est que le prophète bénis soit-il a approuvé Omar sur sa volonté de le tuer** si ce n’est l’empêchement, en démontrant l’empêchement qui est sa présence à Badr ». **[Fath Al Bârî 8/ 810].**

Je dis : de tel manière à ce que **« L’Iqrâr »** du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam à l'égard d'Omar soit pris comme preuve sur l’autorisation de tué **« L’espion »** rien n’empêche qu’il soit aussi pris comme preuve pour « Bannir » et expulser son auteur de la sphère Islamique car il n’y a rien qui empêche de différencier **« L’Iqrâr »** du prophète à Omar pour Tuer Hatîb et **« L’Iqrâr »** du prophète à Omar de le qualifié de **« Mécréant et Apostat »**. Effectivement **« L’Iqrâr »** du prophète englobe **« Le tranchage de Cou »** et le **« Takfir »** et celui qui sépare les deux il **est appelé au Dalîl**.

Donc Omar a statué de la **« Mécréance »** de Hâteb sur son acte extérieur tout comme Allah azza wa jal lorsqu’Il statua de la **« Mécréance »** de ceux qui se sont **« Moqué »** de Sa **« Parole »** sans regarder leurs **« Intérieur »,** au contraire leurs **« Intérieurs »** étaient **« Saint »** comme l’atteste les Versets narrant leurs cas : *{Ne vous excusez pas vous avez mécru après votre Foi}* **[Tawbâ Verset 66]**. Et il dit aussi : *{Et ils ont mécru après leurs Islam}* **[Tawbâ Verset 73]. « L’amour »** et **« L’exaltation »** d’Allah et son Messager sallallâhu 'alayhi wassalam présent dans leurs cœurs s’est vu **« Annulé »** lorsqu’ils se sont moqués, donc leurs Moquerie ont impliqué l’annulation de ce dernier **sur base de leurs paroles et rien d’autre**.

Al Imâm Al Chawkânî nous dit :

لكن لا يخفىٰ عليك ما تقرَّر في أسباب الردَّة أنه لا يعتبر في ثبوتها العلم بمعنىٰ ما قاله ما جاء بلفظٍ كفريٍّ أو فعل فعلاً كفريًا.

« Certes il ne t’es pas indifférent de ce qui a été établit sur les causes d’apostasie, et **qu'il n’y ai pas de prise en compte pour que celle-ci (l’apostasie) prenne effet à ce qu’il y ait une connaissance du sens de ce qu’il ait dit, que ce soit à travers une parole de mécréance ou un acte de mécréance** » **[Al Dour Al Nadhîd page39].**

Bazmoul nous dis : « Il s’y trouve la preuve que celui qui dit une parole ou commet un acte pouvant être de la mécréance ou ne pas en être ne doit pas être déclaré mécréant avant d’avoir fait la part des choses et d’avoir mis à jour la réalité de son état. Ceci vient du fait que le prophète sallallahou ‘alayhi wa sallam lui pose la question sur ce qu’il a fait : Alors le Messager d’Allah a dit: « **Qu’est ce que c’est O Hatib?** ». Ceci est mis en évidence par le fait que lorsque certains se moquèrent d’Allah, de ses versets et du prophète sallallahou ‘alayhi wa sallam, ce dernier n’accepta pas leurs excuses car leurs paroles impliquaient la

mécréance et rien d'autre. Il répéta la parole d'Allah : **« Ne vous excusez pas vous avez certes mécru après avoir cru »[tawba 66],** alors que dans le récit de Hâtib il demanda **:** « **Qu'est ce que c'est O Hatib?** ». **[Dans sa réplique au Cheykh Abou Mohamed Al Maqdisî P.13].**

Bazmoul veut nous dire ici que l'acte de Hâteb n'implique pas la mécréance car son acte n'a pas impliqué une mécréance intérieur du cœur, il fait référence à **« L'I'tiqâd/Conviction »** contrairement à ceux qui se sont moqué qui d'après lui, leur acte a impliqué une mécréance intérieur.

Il considère aussi l'acte de Hâteb comme étant une **« Mécréance »** vu qu'il le compare à ceux qui se sont **« Moqués »** mais ce qui a empêché selon « Lui » l'expulsion de Hâteb de l'Islam est la **« Vérification »** de son intérieur et ce qui a permis de qualifié ceux qui se sont moqués de **« Mécréant »** est leurs **« Intérieur »**.

Du Jahmisme pur et dur Wallâhul Mosta'ân, donc deux question se dégage : **1.** Où il est indiqué soit dans le Coran ou soit dans la Sunna que ceux qui se sont moqué ont fait l'objet d'un interrogatoire et d'une fouille **« Intérieur »** pour détecter leurs **« Intérieur »** et ainsi les Jugé **« Mécréant »** étant donné leurs **« Intérieur »** et non dû à leurs **« Paroles »** ?

Nulle part ailleurs ce procédé n'est présent ni dans le Coran et ni dans la Sunna et ni chez les Salaf. Il est dit à Bazmoul: Allah nous dis : *{Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs.}* **[Al Hadj V.32]** Et Allah dit aussi : *{Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah}* **[Al Anfâl Verset 2]**. Ce **« Frémissement »** et cette **« L'exaltation »** où prennent-ils place dans le Cœur Chère Madkhaliste ? Dans le **« Cœur »** oui, mais Où ?

- Soit dans sa **« Paroles »** à savoir **[« L'Iqrâr »/« L'Approbation »] et le [« Tasďîq »/« Le Consentement »]**

- Ou soit dans ses **« Actes »** les actes du Cœur sont nombreux comme **[« Liltizâm »/ « L'Adhérence »]** par exemple et l'Obéissance, la Suivie, la piété etc…

Donc le **« Frémissement »** et **« L'exaltation »** où se situe t ils ? Dans les **« Actes »** du Cœurs, chez les gens doué de **« Raisons »,** car ce sont des paroles, à savoir que le cœur fait des choses et lorsqu'il les fait se sont des **« Actes »** qui en découlent comme lorsqu'il y a **« Frémissement »** ou **« Obéissance »** à Allah Azza Wa Jal.

Et lorsque le Cœur **« Dit »** ce sont des paroles qui en découlent comme le **« Tasďîq »** et **« L'Iqrâr » « Le Savoir » « La Connaissance »** etc…

C'est comme lorsqu'Iblîss a mécrut, il a mécru car il s'enfla **« D'orgueil »**, et cet **« Orgueil »** vient et prend le pas sur la **« Soumission »** qui est l'Acte du cœur, donc Iblîss a mécru en annulant la pratique **« Extérieur »** ce qui a annulé à son tour les **« Actes »** intérieur de son cœur. Sa **« Parole »** du cœur à savoir le **« Tasďîq »** et **« L'Iqrâr » « Le Savoir » « La Connaissance »** **n'ont nullement été la cause de sa mécréance**. Allah nous dis : *{l'exception*

d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles} **[Al Bakara Verset 34]**. Donc il mécrut pour son « **Orgueil** » sachant que l'Orgueil est un « **Acte** » et non une « **Parole** », en aucun cas Iblîss a « **Démentit** » ou « **Renié** » Allah et Ses préceptes, au contraire il y croit comme l'affirme une multitude de Verset : *{Et quand le Diable leur eut embelli leurs actions et dit: «Nul parmi les humains ne peut vous dominer aujourd'hui, et je suis votre soutien.» Mais, lorsque les deux groupes furent en vue l'un de l'autre, il tourna les deux talons et dit: «Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas;* ***je crains Allah, et Allah est dur en punition****»* **[Anfâl : 48].**

Donc si « **L'exaltation** » qui se situe au niveau des « **Actes** » du cœur s'annule, qu'est ce qui vas prendre sa place? Si « **L'exaltation** » disparait du cœur c'est le « **Mépris** » la « **Mésestime** » et le « **Dédain** » qui est « **L'Istikhfâf** » en arabe et « **L'Istihâna** » provoquer par une « **Moquerie** » qui va apparaitre. Il est donc inconcevable qu'un Acte du cœur annule la parole du cœur c'est tout simplement la doctrine des Jahmya Mourjiite.

Ibn Taimya nous dit :

فإذا حصل في القلب استخفاف وإهانة امتنع أن يكون فيه انقياد واستسلام فلا يكون فيه إيمان، وهذا هو بعينه كفر إبليس، فإنه سمع أمر الله له فلم يكذّب رسولاً ولكن لم ينقد للأمر، ولم يخضع له، واستكبر عن الطاعة فصار كافراً، وهذا موضع زاغ فيه خلقٌ من الخلف تخيل لهم أنَّ الإيمان ليس في الأصل إلاَّ التصديق، ثم يرون مثل إبليس وفرعون عمن لم يصدر عنه تكذيب أو صدر عنه تكذيب باللسان لا بالقلب وكفره من أغلظ الكفر فيتحيَّرون ولو أنهم هدُوا لما هدي إليه السلف الصالح
لعلموا أنَّ الإيمان قولٌ وعملٌ، أعني في الأصل قولاً في القلب وعملاً في القلب.

« Si la mésestime et l' insulte prenne place dans le cœur, il est impossible qu'il y ai soumission et résignation, il n'y a donc plus de Foi, et c'est la mécréance même d'Iblîss. Il entendit l'ordre d'Allah sans qu'il ne démente aucun Messager, mais il s'est tout simplement empêcher de se soumettre à l'ordre et ne s'y ait pas soumit et s'est enflé d'orgueil sur l'ordre demandé il est donc devenu mécréant**. Sachant que c'est un sujet ou beaucoup de gens s'y sont égaré parmi les successeurs, ils se sont imaginé que la Foi n'est à l'origine que le Tasdîq/Agrément puis ils voient des personnes comme Iblîss et Pharaon qui n'ont rien démentit, ni démentit par la langue ni par le cœur, sachant que leur mécréance fait parties des pires des mécréances. Ils sont donc perdus, mais s'ils ont pris l'initiative de se réformer à la guidance des Salaf ils auraient su que la Foi est parole et acte, je veux dire par là que le Fondement est à la base parole dans le cœur et acte dans le cœur.** » **[Al Sârim Al Maslûl Tome 3 : 968/969].**

Et il dit aussi :

فإنَّ الانقياد إجلالٌ وتعظيمٌ، والاستخفاف إهانةٌ وإذلالٌ، وهذان ضدان، فمتى حصل في القلب أحدهما انتفى الآخر فعلم أنَّ الاستخفاف والاستهانة ينافي الإيمان منافاة الضد للضّد.

« La soumission est une révérence et une glorification, et la mésestime est une insulte et une humiliation, sachant que ces deux-là sont deux contraire, lorsque un d'entre eux prend place dans le cœur il annule l'autre, il a donc été établit que la mésestime et le mépris annule la Foi, un contraire qui annule son contraire » **[Al Sârim Al Maslûl Tome 3 : 968/969].**

Et il dit aussi :

وقال تعالى في حقِّ المستهزئين :(لا تعتذروا قد كفرتم بعد إيمانكم) فبيّن أنهم كفارٌ بالقول مع أنهم لم يعتقدوا صحته.

« Et Allah dit sur ceux qui se sont moqués *{Ne vous excusez pas vous avez mécru après la croyance}* **[Tawba : 66]** Il a démontré ici qu'ils sont mécréant dû à leurs parole **malgré qu'ils n'avaient pas conviction de l'authenticité de ce qu'ils dirent** » **[Al Sârem Al Maslul : 983/3].**

Il dit aussi :

وَلَئِنْ سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُونَ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ * لاَ تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْفقدأمره أن يقول لهم :قد كفرتم بعد إيمانكم .وقول من يقول عن مثل هذه الآيات :إنهم كفروا بعد إيمانهم بلسانهم مع كفرهم أولاً بقلوبهم، لا يصح.

« Allah dit *{Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager, dont vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien mécru après avoir eu la foi Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels.}***[Tawba : 66].** Il l'a ordonné de leurs dires : Vous avez mécru après votre Foi. Et l'avis de ceux qui prétendent concernant ces versets qu'ils ont mécru après leurs Foi par le biais de leurs langue alors qu'ils avaient déjà mécru en premier avec leurs cœur **est faux** » **[Majmû' Al Fatâwa : 172-173/7].**

Et il dit aussi :

فدل على أنهم لم يكونوا عند أنفسهم قد أتوا كفراً، بل ظنوا أن ذلك ليس بكفر، فبين أن الاستهزاء باللّٰه وآياته ورسوله كفر يكفر به صاحبه بعد إيمانه، فدل على أنه كان عندهم إيمان ضعيف، ففعلوا هذا المحرم الذي عرفوا أنه محرم، ولكن لم يظنوه كفراً، وكان كفراً كفروا به، فإنهم لم يعتقدوا جوازه.

« Cela prouve qu'ils ne pensaient pas avoir commis une mécréance, mais au contraire ils pensaient que ce n'était pas une mécréance. Cela nous montre que la moquerie envers Allah, Ses versets et Son messager sallallâhu 'alayhi wassalam est une mécréance qui fait de son auteur un mécréant après la Foi. Cela prouve qu'ils avaient une Foi faible, qui les a fait commettre ce péché, et ils savaient que c'était un péché, mais ne pensait pas que c'était une mécréance. Malgré cela, ils devinrent mécréants pour avoir fait ça, et ils n'ont jamais cru qu'il leur était permis de le faire » **[Majmû' Al Fatâwâ : 274/7].**

Donc cette Choubha de Bazmoul et des Madkhaliste en générale de vouloir lier a tout prix la grande mécréance par une cause intérieur du cœur **est la même que Cheykh Al Islâm a réfuté dans ses ouvrages**, il dit qu'Allah lui fasse miséricorde :

والثالث :قولهم :كل من كفره الشارع فإنما كفره لانتفاء تصديق القلب بالرب تبارك وتعالى، وكثير من المتأخرين لا يميزون بين مذاهب السلف وأقوال المرجئة والجهمية؛ لاختلاط هذا بهذا في كلام كثير منهم، ممن هو في باطنه يرى رأي الجهمية والمرجئة في الإيمان، وهو معظم للسلف وأهل الحديث فيظن أنه يجمع بينهما، أو يجمع بين كلام أمثاله وكلام السلف.

« Troisièmement : leurs prétention : Tous ce que la législation a qualifié de Mécréacet il en ait ainsi dû à l'absence de conviction du cœur envers le seigneur Tabâraka Wa Ta'âla, **et beaucoup de ces retardé ne font pas la différence entre le Madhab des Salaf et les paroles des Mourjya et des Jahmya ;** dû au mélange des deux dans beaucoup de leurs paroles chez ceux d'entre eux qui en son fort intérieur est du même avis que les Jahmya et les Mourjya dans la Foi tout étant élogieux à l'égard des Salaf et des gens du Hadith, il croit **donc qu'il regroupe ces deux (avis) ou concilie la parole de ses semblables et celle des Salaf** » **[Majmû' Al Fatâwa : 228/7].**

Effectivement comme le précise Cheykh Al Islam, c'est le problème de la tendance Madkhaliste et Halabiste, ils pensent donner victoire aux Salaf et au gens du récit tout en étant conforme aux Jahmya dans la Foi et la Mécréance, et c'est l'ambiguïté même qui est entré chez ces Madkhalistes en voulant à tout prix conditionné la mécréance par celle du cœur alors que les preuves le réfutent comme nous l'avons vu avec l'exemple de ceux qui se sont moqués des versets et celui du diable. **Je voudrais que Bazmoul nous réponde, suis-je un Khâriji si je dis qu'Iblîss a mécrut sur la base d'un acte et non sur une conviction intérieur ?**

Et la deuxième question qui se dégage en réponse à Bazmoul est : **2.** Où est-il indiqué dans les récits narrant l'incident de Hâteb que l'empêchement du Takfir est lié à l'absence de **« L'Istihlâl »** du Sahâbî Hâteb de son propre **« Acte »** ? Nulle part ailleurs, dans aucun récit, ou peut être chez Jahm Ibnou Safwân ou Bichr Al Marîssî?

Réponse : Aucun empêchement n'est accepté si ce n'est celui qui est évoqué dans le récit.

Deuxièmement : cet acte commis par Hâteb était-il un acte intérieur ou extérieur ? Extérieur bien sûr, tous ce qu'a commis Hâteb était une lettre destiné à Qouraych, et ce genre d'acte concerne l'extérieur du corps humain et non l'intérieur. Allah dit : *{leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié},* Al Mawadah a été traduit ici par amitié, et la Mawadah en arabe c'est l'amour comme il a été dit dans **« Al Qamouss Al Mouhit de Fayrouz Abady »** sachant que l'amour, réside dans le cœur, effectivement l'amour (Al Mahaba) réside dans le cœur.

Alors que la cause de révélation des premiers passages de cette Sourate était dû à l'acte extérieur que Hâteb avait commis et Allah a appelé l'acte de Hâteb **« Amour envers eux »** et quand le prophète demanda à Hateb pourquoi a-t-il fait cela il répondit : « Je ne l'ai pas fait par apostasie de ma religion ou par consentement de la mécréance après mon Islam, le Messager d'Allah sallallâhu 'alayhi wassalam dit-alors : " il vous a dit vrai "»

Le compagnon Hâteb comme vous l'avez vu attesta de la pureté de son cœur malgré l'acte extérieur qu'il a commis, et le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam témoigna de la véracité des propos de Hâteb **« il a été véridique envers vous »**.

Nous tirons donc de cette histoire que les actes extérieurs reflètent le contenu des cœurs, et la preuve de cela est que le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam n'a pas dénigré Omar quand il a demandé au prophète sallallâhu 'alayhi wassalam de trancher la tête de Hateb en qualifiant Hateb de Mounafiq, au contraire le Prophète sallallâhu 'alayhi wassalam a gardé le silence, cela s'appelle **« Al Iqrar »** en arabe comme nous l'avons vu, le début des versets de Sourate Al Mumtahanah le prouve aussi car elle condamne celui qui est coupable de grande alliance.

Mais **« l'amour »** et **« la haine »** sont tous deux présent dans le cœur, il est donc très difficile de cerner cette problématique, mais les Savants ont une règle pour définir la chose, c'est de **« Juger »** sur l'extérieure des **« Actes »**.

Et c'est le cas ici, étant donné que la cause de mécréance et d'hypocrisie et la présence d'une sorte d'amour aux mécréants qui est caché dans le cœur, sachant que cette cause de mécréance n'est pas mesurable comme nous l'avons vu, la Législation a donc confié le Statut de cet amour qui découle du cœur par la manifestationextérieur de l'alliance aux mécréants, médite bien ces présents propos cher lecteur cela t'ouvrira les portes de la compréhension Inshallah.

Vous remarquerez pour cela que le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam a certifié de la pureté de l'intérieur du cœur de Hâteb **avec le témoignage de la révélation à l'appui**.

Encore un dernier point : le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam n'a pas fait de ce témoignage résultant de la révélation **une excuse pour ne pas exécuter la sanction de l'apostasie sur Hâteb**, l'excuse comme vous le savez tous était la présence de Hâteb à Badr cité par le Prophète sallallâhu 'alayhi wassalam , il est dit dans le récit : « Alors le messager – صلى ا لله عليه و سلم – dit « Qu'est-ce que c'est que cela Hâtib ?! » Il répondit : « Attend que je t'explique Ô messager, j'étais quelqu'un d'attaché à Quraysh, mais je n'étais pas des leurs. Les émigrés qui sont venus avec toi avaient des proches là-bas qui protègent leurs familles à la Mecque, alors j'ai voulu aussi avoir quelqu'un qui puisse protéger mes proches. Je n'ai pas fait cela pas mécréance de ta religion ni par satisfaction de la mécréance après l'islam ». **Le Prophète – صلى ا لله عليه و سلم – dit alors « Il vous a dit la vérité** ».

Hâteb s'explique et refoule la mécréance et l'apostasie de lui-même et le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam dit aux personnes présente : **« Il vous a dit vrai »** donc grâce à la révélation Hâteb n'est pas qualifié **de « Mécréant »**. Et lorsqu'Omar a voulu trancher la tête de Hâteb le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam l'empêcha et dit : « Omar a dit: « O Messager d'Allah, laisse-moi frapper le cou de cet hypocrite. » Il (alayhi salat wa salam) a répondu: « N'est-il pas des gens qui a combattu à Badr ? Qui sait, peut-être qu'Allah a ausculté les gens de Badr et leurs a dit, Faites ce que vous voulez, **car Je vous ai pardonné**. »

Donc en somme le récit stipule que :

1. La révélation empêcha Hâteb d'être qualifié de **« Mécréant ».**
2. Et la « Badrya » empêcha Hâteb de se faire tranché la Tête.

Sinon, le statut de celui qui commet ce genre de chose est comme à dit Omar **« Mécréance et tranchage de tête »**. Et le cas de Hâteb n'a été seulement une exception uniquement accordé à Hâteb de la part du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam, étant donné que le Prophète :

- Témoigna de la bonne et saine pureté du cœur de Hâteb (chose qui est très difficilement mesurable après la mort du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam vu la rupture de la révélation).

- Et excusa Hâteb aussi pour sa présence à la bataille de Badr.

Donc le soutien extérieur aux Mécréants prouve l'absence du désaveu des Mouchrikin dans le cœur de celui qui le commet, ceci est le signe mesurable clair et net à travers les versets coranique et les récits prophétique, Al Châtibî dit : « Et de là, les actes extérieur dans la législation sont une preuve sur le contenu de l'intérieur, si l'extérieur laisse à désirer nous statuons donc de l'intérieur de la même manière, ou si il est dans la droiture nous statuons de l'intérieur de la même manière, ceci est un grand fondement globale dans la Jurisprudence » **[Al Mouwâfaqât 1/164].**

Le sens voulus, c'est que le soutien extérieur aux Mouchrikin annule le désaveu intérieur envers les Mouchrikin et les Kufâr, mais cela ne veut pas dire qu'l'intérieur est une

« Condition » pour statuer sur **« l'extérieur »** et les versets et les récits prophétique à ce sujet sont nombreux.

Ce qui est étonnant c'est que Bazmoul se contredit de manière flagrante au moment ou il nous dit que le prophète a su la véracité des propos de Hâteb par le biais de la révélation : « Si on nous dit : Le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam n'a accepté son excuse que parce qu'il a su qu'il disait la vérité par le biais de la révélation divine. [Comment nous serais il possible après la fin de la révélation de connaitre la réalité des coeurs. Qui pourra témoigner pour eux après le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam ?]1 **La réponse est la suivante :** Le témoignage du prophète sallallahou 'alayhi wa sallam en faveur de Hâtib staatuant que ce dernier disait la vérité est une chose propre au prophète salallahou 'alayhi wa sallam **parce qu'il provient de la révélation**. Quant à sa communauté qui vient après lui, elle ne peut juger que selon l'apparence et l'accepter. »

Puis il se contredit de manière flagrante plus bas en annulant ce qu'il a dit plus haut : « Par conséquent on ne doit pas dire que la raison pour laquelle le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam a accepté l'excuse de Hâtib est qu'il a su qu'il disait la vérité **grâce à la révélation !** ».

Puis Bazmoul dit : **«** On ne doit pas le dire car le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam ne se tait pas devant le faux. Si l'excuse de Hâtib n'avait pas était recevable, alors il n'aurait pas était accepté. **Le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam l'a interrogé afin de connaitre son excuse puis il a gardé le silence par acceptation** – car la Sounnah est paroles, actions, et silence d'acceptation **»**.

Faux, le prophète n'a pas gardé le silence, il dit après que Hâteb s'excusa sur son acte : ((Qu'est-ce que c'est que cela Hâtib ?! » Il répondit : « Attend que je t'explique Ô messager, j'étais quelqu'un d'attaché à Quraysh, mais je n'étais pas des leurs. Les émigrés qui sont venus avec toi avaient des proches là-bas qui protègent leurs familles à la Mecque, alors j'ai voulu aussi avoir quelqu'un qui puisse protéger mes proches. Je n'ai pas fait cela pas mécréance de ta religion ni par satisfaction de la mécréance après l'islam ». **Le Prophète – صلى ا لله عليه و سلم – dit alors « Il vous a dit la vérité**)).

- Ambiguité : conditionné le **« Takfîr »** de la grande alliance par **« L'amour »**.

Bazmoul dit : **«** Le deuxième point : Il s'y trouve la preuve que porter secours au mécréant n'est pas forcément une grande mécréance faisant sortir de la religion. L'argumentation est la suivante : Hâtib transmet aux mécréants les intentions des musulmans. Il y a en cela une aide apporté aux mécréants. Et pourtant le prophète sallallahou 'alayhi wa sallam n'a pas déclaré Hâtib mécréant. Il l'interroge. C'est pour cela que les savants **ont restreint la grande mécréance dans l'amour** et l'aide au mécréant dans ce qui touche à l'amour de leur religion et l'aide pour leur religion. Et non pour tout amour quel qu'il soit et tout aide quelle qu'elle soit **» [Dans sa réplique à Cheykh Abou Mohamed Al Maqdisî P.14].**

Dire que la grande alliance **est restreint par l'amour de la religion des mécréants** est tout simplement du Jahmisme Muriite Wallahul Musta'an. Le problème de la tendance

Madkhaliste Halabiste est toujours le même, c'est d'invalider toute mécréance par les actes notamment la grande alliance.

« L'amour » de la religion adverse est une sorte de mécréance certes **mais en aucun restreint à celle-ci**. 'Ajaban des Madkhaliste lorsque tu leurs parle de **« Tachrî' »** ils te disent **« Mécréance du cœur »** ! Lorsque tu leurs parle de **« Grande Alliance »** ils te parlent de**« Mécréance du cœur »** ! Lorsque tu leurs parles d'acte de Mécréance commis sur une base d'acte ils te parlent de **« Mécréance du cœur »** ! Et j'en passe !

Ils ont, en d'autre terme, lié la mécréance à la **« Conviction »** et qu'Allah Fasse Miséricorde à Cheykh Al Islam lorsqu'il dit d'eux : **« et beaucoup de ces retardé ne font pas la différence entre le Madhab des Salaf et les paroles des Mourjya et des Jahmya** ; dû au mélange des deux dans beaucoup de leurs paroles chez ceux d'entre eux qui en son fort intérieur est du même avis que les Jahmya et les Mourjya dans la Foi tout étant élogieux à l'égard des Salaf et des gens du Hadith, il croit **donc qu'il regroupe ces deux (avis) ou concilie la parole de ses semblables et celle des Salaf » [Majmû' Al Fatâwa : 228/7].**

Allâh dit : *« Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Celui qui agirait ainsi ne serait plus en rien lié à l'égard d'Allâh, à moins que, de crainte, vous ne cherchiez seulement à vous protéger d'eux. Et Allâh vous met en garde contre Lui-Même, car c'est vers Allâh que le retour se fera. »* **[Al Imrân : 28].**

Al Tabarî nous dis :

(ومن يفعل ذلك فليس من الله في شيء) .أي :فقد برىء منه الله .وبراءة الله منه، بارتداده عن دينه، ودخوله في الكفر .

« *{Celui qui agirait ainsi ne serait plus en rien lié à l'égard d'Allâh}* à savoir : Allah s'est désavoué de lui. **Et le désaveu d'Allah envers lui est l'apostasie de son Dîn et son entrée dans la mécréance** ».

Si la grande alliance serait restreinte à **« L'Amour »** l'Imâm Al Tabarî nous l'aurait précisé. Mais il a qu'Allah lui fasse miséricorde statué la **« Mécréance »** sur le simple acte apparent de l'alliance cité dans le verset.

Ibn Taimya nous dit :

وكل من قفز إليهم من أمراء العسكر؛ فحكمه حكمهم، وفيهم من الردة عن شرائع الإسلام بقدر ما ارتد عنه من شرائع الإسلام، وإذ كان السلف قد سموا مانعي الزكاة مرتدين، مع كونهم يصومون ويصلون، ولم يكونوا يقاتلون جماعة المسلمين، فكيف بمن صار مع أعداء الله ورسوله قاتلاً للمسلمين.

« **Tout émir militaire qui les rejoint ; son statut devient alors similaire à eux**. Ils présenteront alors une apostasie envers la Charia Islamique suivant leurs apostasies aux législations de l'Islam. **Si les Salaf ont appelé ceux qui se sont empêché d'acquitté la Zakât "Apostat" alors qu'ils jeunaient et priaient et ne combattaient pas les Musulmans**, quand est-il alors de ceux qui ont rejoint les ennemies d'Allah et son Prophète en combattant les Musulmans » **[Majmû' Al Fatâwâ : 276/6].**

Ibn Taimya les a jugés mécréants simplement sur la base de leurs actes et n'a pas dit qu'il faille aimer leurs religions pour qu'ils apostasient.

Et Ibn Hazm nous dit :

من لحق بدار الكفر والحرب مختاراً محارباً لمن يليه من المسلمين، فهو بهذا الفعل مرتد له أحكام المرتد كلها :من وجوب القتل عليه، متى قدر عليه، ومن إباحة ماله، وانفساخ نكاحه، وغير ذلك، لأنَّ رسول اللَّه صلى الله عليه وسلم لم يبرأ من مسلم .وأما من فرَّ إلى أرض الحرب لظلم خافه، ولم يحارب المسلمين، ولا أعانهم عليهم، ولم يجد في المسلمين من يجيره،فهذا لا شيء عليه، لأنه مضطر مكره.

« Celui qui rejoint la terre de mécréance et de guerre de son plein de gré combattant ainsi les musulmans qui l'entoure, **il est donc en commettant cet acte un apostat**, et il a donc tous les statuts de l'apostasie qui sont la peine de mort s'il est capturé, ses biens licite et l'annulation de son acte de mariage et autres. Car le prophète bénis soit il ne se désavoue pas d'un Musulman, par contre, celui qui s'enfuie vers une terre de mécréance dû à une injustice qu'il craint sans qu'il combatte les Musulmans, ni les aides (les kuffâr) contre eux (les musulmans), sans qu'il ne trouve aucun parmi les Musulmans chez qui être protéger, dans ce cas il n'est blâmé en rien, car il est contraint et dans la nécessité. » **[Al Mouhallâ : 199-200/11].**

Ibn Hazm juge bien l'apostasie de celui-ci par **« L'Acte »** lui-même.

Et il dit aussi Qu'Allah lui fasse miséricorde :

(وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ مِنْكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إنما هو على ظاهره بأنه كافر من جملة الكفار فقط وهذا حق لا يختلفيه اثنان من المسلمين.

« *{Et celui d'entre vous qui les prend comme alliés, il devient donc un des leurs}* : **C'est sur son sens apparent** à savoir purement et simplement mécréant parmi le nombre des mécréants, **et ceci est une vérité qui ne présente aucune divergence entre deux** » **[Al Mouhallâ : 13/35].**

Ibn Hazm nous dis ici qu'il n'y a aucune divergence à ce sujet à savoir que ce verset est en son sens apparent. Lui qui ne se serait jamais gêner de cité une divergence puis de la réfuter étant donné son Madhab Dhâhirite.

Et Cheykh Mohamed Ibn Abdel Wahâb dit en énonçant le 8ème **« Nâqidh »** : « Celui qui assiste **et aide** les polythéistes contre les musulmans. Et la preuve de ceci est la parole du Très Haut *" et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. Certes Allah ne guide pas les gens injustes "* **[La table servie : 51] ».**

Médite bien **((et aide))** le Cheykh s'est basé sur un acte apparent extérieur qui est **« L'aide »**.

Et Ibn Taimya dit sur sa parole loué soit il *{O vous qui avez cru ne prenez pas comme alliés les juif et les chrétiens}* **[Mâ'idah : 51]** :

والمفسرون متفقون على أنها نزلت بسبب قوم ممن كان يظهر الإسلام وفي قلبه مرض، خاف أن يغلب أهل الإسلام فيوالي الكفار من اليهود والنصارى وغيرهم للخوف الذي في قلوبهم،لا لاعتقادهم أنَّ محمداً كاذب، واليهود والنصارى صادقون.

« Les exégètes sont d'accord que ce verset a été révélé sur des gens qui s'apparentaient à l'Islam avec une maladie dans le cœur, une victoire des Musulmans leurs faisaient peur alors ils s'allient aux mécréants parmi les juifs et les chrétiens et d'autres à cause de la peur présente dans leurs cœurs **et aucunement par conviction que Mohamed est un menteur et que les juifs et les chrétiens sont véridiques** » **[Majmû' Al Fatâwâ : 123/7].**

Médite bien, je pense qu'il n'y a pas plus claire que cela, ils ont commis leurs **« Grande alliance »** par **« Peur »** pour leurs vie mondaines donc ils ont été taxé de **« Mécréants »** sur cet **« Acte »** extérieur de grande alliance et leurs **« Peur »** n'a pas été une excuse pour leur éviter la mécréance.

Allah dit : *{Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonner et Miséricordieux »}* **[Al Anfâl : 70]**.

Ce verset fut révélé sur le Sahâbî Al 'Abâss Ibn 'Abdelmouttalib lorsqu'il sorti avec les mécréants de Quraych pour combattre les Musulmans, et lorsqu'il fut pris prisonnier en fin de bataille, Al 'Abâss s'excusa au près du prophète sallallahu 'alayhi wassalam et essaya de s'en sortir en disant qu'il est un croyant musulman au fond de lui-même mais le prophète sallallahu 'alayhi wassalam refusa et lui dit : « En ce qui concerne ton extérieur il dépendait de nous, mais ton intérieur dépendait d'Allah … ». Le prophète ne l'excusa pas et le jugea sur son extérieur.

En somme nous disons, qu'il est impossible que la grande alliance soit restreinte à **« L'amour »** et ce car la grande alliance est un acte extérieur du corps donc si ce crime est commis c'est les actes du cœur qu'il viendra **« Annuler »** et non sa **« Parole »** ! Comment est-ce qu'un **« Acte »** prendrait place sur une **« Parole »** ?!

- Allah loué soit-il a rendu mécréant pour la même excuse que Hâteb qu'Allah soit satisfait de lui.

Hâteb dit : ((Ne te précipite pas à mon sujet, ô Messager de Dieu. Il n'y a en moi rien d'autre que le fait que j'ai foi en Dieu et en Son Messager. J'étais un homme rattaché aux Quraysh, ne faisant pas partie d'eux. Les autres Immigrants qui sont avec toi ont, eux, des liens de parenté à cause desquels les (Quraysh) protégeront leur famille et leurs biens. **Vu que je n'ai pas de tels liens parmi les (Quraysh), j'ai voulu leur faire une faveur à cause de laquelle ils protégeront ma famille et mes biens**. Je n'ai pas fait cela par kufr, ni apostasie par rapport à ma religion, ni par agrément pour le kufr après être entré en islam.))**[Bukhâri].**

Il apparait clairement ici dans les propos de Hâteb qu'il a interprété l'envoie de sa missive à Quraych **suite à une cause mondaine**. Et c'est dû à des intérêts mondains qu'Allah a rendu mécréant des personnes ayant commis de la mécréance.

Allah dit : *{Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants}* **[Al Nahl : 107].**

Cheykh Mohamed Ibn Abdel Wahâb dit concernant ce verset :

قوله: ذَلِكَ بِأَنَّهُمُ اسْتَحَبُّواْ الْحَيَاةَ الْدُّنْيَا عَلَى الآخِرَةِ فصرَّح أن هذا الكفر والعذاب لم يكن بسبب الاعتقاد، أو الجهل، أو البغض للدين، أو محبة للكفر، وإنما سببه أن له في ذلك حظًا من حظوظ الدنيا فآثره على الدين.

« Sa parole : *{La parole du Très Haut : « Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà}*, Il a donc dit clairement que cette mécréance et ce châtiment n'étaient pas dû à la croyance ou à l'ignorance ou par amour pour la mécréance, **mais la seule cause est de vouloir une part parmi celles de ce bas-monde et de la préférer à la religion.** » **[Kachf Al Choubouhât].**

Et Cheykh Hamad Ibn 'Atîq nous dit sur ce verset :

أن يوافقهم في الظاهر مع مخالفته لهم في الباطن، وهو ليس في سلطانهم، وإنما حمله على ذلك إما طمع في رئاسة أو مال، أو مشحة بوطن، أو عيال، أو خوف مما يحدث في المآل. فإنه في هذه الحال يكون مرتدا، ولا تنفعه كراهته في الباطن، وهو ممن قال الله فيه: {ذلك بأنهم استحبوا الحياة الدنيا على الآخرة وأن الله لا يهدي القوم الكافرين} فأخبر أنه لم يحملهم على الكفر الجهل بالحق أو بغضه، ولا محبة الباطل، وإنما هو أن لهم حظا من حظوظ الدنيا، فآثروه على الدين. هذا معنى كلام شيخ الإسلام محمد بن عبد الوهاب رحمه الله تعالى وعفا عنه.

« **A ce qu'il soit d'accord avec eux extérieurement et les contredis intérieurement sans qu'il ne soit sous leurs pouvoir. Mais la cause qui le poussa à faire cela est soit une envie d'acquérir un haut rang supérieur ou un bien ou une envie lié à un territoire ou des proches ou une peur de ce qui pourrait arriver dans l'avenir. Il est dans ce cas apostat et sa haine qui réside au fond de lui ne lui servira en rien** et sur cet exemple de personne

Allah dit à son sujet : *{La parole du Très Haut : « Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà}* il informa que la seul qui cause qui les poussa à commettre la mécréance est leur ignorance de la vérité ou sa détestation et non un amour du faux et tout cela dû à une opportunité parmi les opportunités de ce bas monde qu'ils détenaient, ils ont donc opter pour cela au lieu de la religion. Ceci est le sens de la parole de Cheykh Al Islam Mohamed Ibn Abdel Wahâb RahimahouAllah Ta'âlâ et le pardonne » **[Sabîl Al Najâti'wal Fikâk].**

Et Cheykh Soulaymân Ibn Abdel'Lâh dit :

الدليل الرابع عشر: قوله تعالى: {من كفر بالله من بعد إيمانه... الآية}... فحكم تعالى حكماً لا يبدل؛ أن من رجع من دينه إلى الكفر فهو كافر، سواءً كان له عذر خوفاً على نفسٍ أو مالٍ أو أهلٍ أم لا، وسواءً كفر بباطنه أم بظاهره دون باطنه، وسواءً كفر بفعاله أو مقاله أو بأحدهما دون الآخر، وسواءً كان طامعاً في دنيا ينالها من المشركين أم لا، فهو كافر على كل حال، وهو في لغتنا؛ المغصوب، فإذا أكره الإنسان على الكفر وقيل له؛ اكفر وإلا قتلناك أو ضربناك، أو أخذه المشركون فضربوه ولم يمكنه التخلص إلا بموافقتهم، جاز له موافقتهم في الظاهر، بشرط أن يكون قلبه مطمئناً بالإيمان، أي ثابتا معتقداً له، وأما إن وافقهم بقلبه فهو كافر، ولو كان مكرهاً.

« La Quatorzième preuve Allah dit : *{Quiconque a mécru Allah après avoir cru sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants}* **Allah a en effet juger d'un jugement irrévocable que quiconque revient de sa religion à la mécréance est un mécréant, et ceci qu'il le fasse par peur pour lui-même, pour l'argent ou la famille ou sans aucune peur.** Qu'il ait mécru dans son cœur, ou extérieurement uniquement sans mécroire dans son cœur, qu'il ait mécru par ses actes et ses paroles, ou par un seul des deux, qu'il l'ait fait par envie d'une chose mondaine qu'il obtiendrait des idolâtres ou autres, quoi qu'il en soit c'est un mécréant sauf celui qui est contraint. Le contraint signifie dans notre langue : Celui qui est forcé. Lorsqu'on contraint un homme a faire de la mécréance en lui disant : « Abjures, sinon nous te tuerons, ou nous te frapperons. » Ou alors que les idolâtres s'emparent de lui et le frappent, et qu'il ne lui est pas possible de se libérer d'eux sans faire semblant d'accepter la mécréance, dans ce cas il lui sera permis de leur montrer de l'accord en apparence, mais à condition que son cœur soit serein sur la foi, c'est-à-dire : ferme sur la foi, convaincu par cette dernière. Mais s'il leur montrait de l'accord même dans son cœur, c'est alors un mécréant, qu'il ait été contraint ou non » [Al Dalâ'il Fi Hokm Mouwâlât Ahl Al Ichrâk].

Et il dit toujours dans la même lettre concernant sa parole Ta'âla : {Dix-neuvième preuve : Allah dit : *{Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu...}* :

وقال تعالى: {يا أيها الذين آمنوا لا تتخذوا آباءكم أو إخوانكم أولياء إن استحبوا الكفر على الإيمان ومن يتولهم منكم فأولئك هم الظالمون} وفي هذه الآيتين البيان الواضح أنه لا عذر لأحد في الموافقة على الكفر خوفا على الأموال والآباء والأبناء والأزواج والعشائر ونحو ذلك مما يعتذر به كثير من الناس، إذا كان لم يرخص لأحد في موادتهم واتخاذهم أولياء بأنفسهم خوفاً منهم وإيثاراً لمرضاتهم، فكيف بمن اتخذ الكفار الأباعد أولياء وأصحاباً، وأظهر لهم الموافقة على دينهم خوفاً على بعض هذه الأمور ومحبة لها؟ ومن العجب استحسانهم ذلك واستحلالهم له، فجمعوا مع الردة استحلال الحرام.

« **Et dans ces deux versets Allah expose clairement qu'il n'accepte pas l'excuse de ceux qui se conforment aux mécréants sous prétexte qu'ils aient eu peur de perdre leurs biens, leurs pères, leurs fils ou leurs femmes ou quelque chose comme ça que beaucoup de gens prétextent**. S'Il n'a pas permis de prendre les mécréants proches comme amis ou alliés simplement pour obtenir leur satisfaction et par crainte à leur égard, que dire de celui qui prend pour alliés et amis des mécréants venus de loin, et fait semblant d'être en accord avec leur religion, tout ça par peur de perdre ses biens ou sa famille ou pour obtenir leur faveur ? Et plus étonnant encore, ce sont ceux qui agissent de la sorte et voient cela comme une bonne chose et considèrent un tel agissement comme licite, ainsi en plus de leur apostasie, ils ont ajouté à cela l'Istihlâl de l'illicite ».

Et Ibn Taimya nous dit :

من تعمد الكذب عليه فإنه إنما يقصد تحصيل غرضٍ له إن لم يقصد الاستهزاء به، والأغراض في الغالب إما مالٌ أو شرف كما أن المسئ إنما يقصد - إذا لم يقصد مجرد الإضلال - إما الرياسة بنفاذ الأمر وحصول التعظيم، أو تحصيل الشهوات الظاهرة، وبالجملة فمن قال أو فعل ما هو كفرٌ؛ كفرَ، وإن لم يقصد أن يكون كافراً, إذ لا يقصد الكفر أحدٌ إلا ما شاء الله.

« Celui qui ment volontairement sur lui : il le fait pour un intérêt le concernant, dans le cas où il ne fait pas cela par moquerie, **sachant que les intérêts en générale sont soit des biens ou soit un degré d'honneur** similairement au malfaiteur, il a pour but, en commentant cela, dans le cas où il ne vise pas d'égarer autrui, soit un haut degré politique, ou l'obtention d'un respect d'autrui envers lui, **ou l'obtention d'une passion apparente**. En somme, celui qui dit ou commet une mécréance, il devient alors mécréant même s'il n'a pas l'intention de devenir mécréant, personne ne vise spécialement de commettre une mécréance seulement si Allah le veut » **[Al Sârim : 177-178].**

Et Cheykh Al Islâm nous dit toujours :

أن من تولى عن طاعة الرسول وأعرض عن حكمه؛ فهو من المنافقين وليس بمؤمن، وأن المؤمن هو الذي يقول: "سمعنا وأطعنا"، فإذا كان النفاق يثبت ويزول الإيمان بمجرد الإعراض عن حكم الرسول وإرادة التحاكم إلى غيره، مع أن هذا تركٌ محض وقد يكون سببه قوة الشهوة.

« Celui qui se détourne de l'obéissance du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam ou tourne le dos à son jugement, il fait alors partie des hypocrites et n'est point un croyant sachant que le croyant est celui qui dit : J'ai entendu et obéis. Si l'hypocrisie prend place, et que la Foi

s'annule seulement en se détournant du jugement du Messager, et en ayant la volonté de demander le jugement d'autrui, sachant que cela est un pur délaissement **et il peut être dû à une vigoureuse passion** » [Al Sârim : 69].

Et Cheykh Mohamad Ibn 'Abdelwahhâb dit :

واعلموا: أن الأدلة على تكفير المسلم الصالح إذا أشرك بالله، أو صار مع المشركين على الموحدين ولو لم يشرك، أكثر من أن تحصر، من كلام الله، وكلام رسوله، وكلام أهل العلم كلهم. وأنا أذكر لكم آية من الكتاب أجمع أهل العلم على تفسيرها وأنها في المسلمين وأن من فعل ذلك فهو كافر في أي زمان كان، قال تعالى: {من كفر بالله من بعد إيمانه إلا من أكره وقلبه مطمئن بالإيمان... إلى آخر الآية}، وفيها: {ذلك بأنهم استحبوا الحياة الدنيا على الآخرة}، فإذا كان العلماء ذكروا: أنها نزلت في الصحابة لما فتنهم أهل مكة، وذكروا أن الصحابي إذا تكلم بكلام الشرك بلسانه مع بغضه لذلك وعداوة أهله، لكن خوفاً منهم؛ أنه كافر بعد إيمانه.

« Et sachez que les preuves prouvant le Takfîr du musulman pieux lorsqu'il donne un associé à Allah, ou qu'il se range du côté de ceux qui associent à Allah contre les monothéistes même s'il n'associe pas lui-même à Allah, sont trop nombreuses pour être énoncées, dans la parole d'Allah, de Son messager et dans les paroles des gens de science. Je vais à mon tour vous rappelez un verset du Saint Coran dont il y a eu Ijma' des savants sur son exégète du faite qu'elle concernait des musulmans et du faite que celui qui commet cela c'est un mécréant peu importe son époque Allah dit : *{Quiconque a mécru Allah après avoir cru sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants}* **si les savants ont stipulé qu'elle fut révélé sur des Sahâba lorsque les gens de la Mecque les ont éprouvé tout en précisant que si ces Sahâba prononce la parole du Chirk avec leurs langue tout en éprouvant de la haine à l'égard de cette parole et ses adeptes, mais par peur de ces derniers il devient alors mécréant après avoir eu Foi** » **[Al Dourar As-Saniyya : 10/8].**

Après quoi, cela prouve que le cas de Hâteb n'est qu'une **« exception »** faite par le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam car c'est avec la même Choubha de Hâteb qu'Allah soit satisfait de lui qu'Allah a rendu mécréant des peuples pour des causes mondaines.

- Le Sahâbî Hâteb a-t-il mal **« Interprété »** ce qu'il a fait ?

Il apparait clairement d'après les différentes versions que le Sahâbî Hâteb a mal interprété ce qu'il a fait et cru échapper à la mécréance en commettant cela.

Dans une version rapporté par Al Bukhârî il dit : ((Ne te précipite pas par Allah je n'ai pas mécru, au contraire, mon amour à l'Islam n'a fait qu'augmenter)).

Et dans une version rapporter par Ibn Abî Ya'lâ dans son Musnad : ((Certes je n'ai pas commis cela par tromperie au Messager d'Allah bénis soit-il ni par hypocrisie. J'étais sûr de moi quand au fait qu'Allah donnera victoire à son Messager et lui ferait jaillir sa lumière)).

Et dans une version rapporter par Bukhârî et Muslim : ((Il dit : Je n'ai pas fait cela par mécréance ni par apostasie envers ma religion et ni par consentement à la mécréance)).

Et dans une version rapporter par Al Bukhârî : ((Il dit : Par Allah que je ne suis pas en état de mécréance en Allah et son Messager)).

Et dans une version rapporter par Abû Ya'lâ dans son Musnad : ((Il dit : Par Allah Ô Messager d'Allah je ne l'ai pas écrit par apostasie envers ma religion)).

Et dans une autre version rapporter par Abû Al Hâkem dans son Mustadrik : ((Il dit O messager d'Allah je suis certes un bon conseiller envers Allah et son Messager)).

Ibn Hajar nous dit :

عذر حاطب ما ذكره، فإنه صنع ذلك متأولاً أن لا ضرر فيه.

« L'excuse de Hâteb est celle qu'il a cité : il commis cela **en interprétant** qu'il n'y aurait aucun mal en cela » **[Fath Al Bâri : 8/634].**

- Un penchant sur la **« Mauvaise interprétation »** de Hâteb qu'Allah soit satisfait de lui.

D'après ce qu'il apparait des récits Hâteb Ibn Abî Balta'a a fait un **« Qiyâss Fâssid »** une mauvaise approche de comparaison, c'est ce qu'il lui a valu d'être qualifié comme étant **« Mouta'awil »** par les savants.

Les différentes excuses citées par Hâteb dans les différentes versions :

1. Hâteb se considérait comme étant étranger aux Quraichite.
2. Les Mouhâjirine avaient tous quelqu'un pour protéger leurs proches à la Mecque.
3. Il avait à la Mecque des proches pour lesquels il s'inquiétait.
4. Il a cru protéger ses proches en écrivant la lettre.
5. Qu'il savait d'avance que sa lettre ne nuira en rien le Messager et les Croyants.
6. Il savait d'avance qu'Allah donnera victoire au Prophète quoi qu'il arrive.
7. Ce n'est pas par apostasie ou doute envers la prophétie qu'il a écrit cette lettre.

En d'autre mot le Sahâbî Hâteb qu'Allah soit satisfait de lui a fait une **« Analogie/Qyâss »** de la peur de perdre ses **« Biens »** et ses **« Proches »** en la mettant au même niveau que la peur de perdre **« L'âme »** **mais s'il s'est trompé qu'Allah soit satisfait de lui** médite bien ça qu'Allah t'accorde sa réussite.

Effectivement, la peur de perdre **« L'âme »** est autorisé en temps habituel pour utiliser **« Al Taqya »** mais Hâteb à mal interprété en faisant le **« Qiyâss »** de cette **« Peur »** permise sur une **« Peur »** prohibé.

Al Qâdhi Abou Ya'lâ Al Farâ dit:

هذه القصة دلالة على أنّ الخوف على المال والولد لا يبيح التقية في إظهار الكفر كما يبيح في الخوف على النفس .ويبين ذلك أن الله تعالى فرض الهشجرة ولم يعذرهم في التخلف لأجل أموالهم وأولادهم . وإنما ظن حاطب أن ذلك يجوز له ليدفع به عن ولده،كما يجوز له أن يدفع عن نفسه بمثل ذلك عند التقية.

« Cette histoire est une preuve que la peur sur les biens et les enfants n'autorise pas la Taqya pour monter la mécréance en apparence comme le permet la peur de l'âme. Et cela est précisé par Allah lorsqu'il obligea la Hijra et ne les pardonna pas de leurs défaillances dû à leurs biens ou leurs enfants. **Mais Hâteb a cru que cela était permis pour protéger ses proches similairement à la permission d'utilisé Taqya lors de la peur pour l'âme** » **[Zâd Al Massîr : 17/6].**

Et l'Imâm Al Jassâç nous dit :

ظاهر ما فعله حاطب لا يوجب الردة وذلك؛ لأنه ظنّ أنّ ذلك جائز له ليدفع به عن ولده وماله كما يدفع عن نفسه بمثله عند التقية ويستبيح إظهار كلمة الكفر.

« L'apparent de ce qu'a commis Hâteb n'implique pas la mécréance et ce : car il a pensé que cela lui été permis utilisant cela pour protéger son fils et ses biens **similairement avec la Taqya lorsque celle-ci repousse la perte de l'âme et autorise la mécréance en apparence**» **[Ahkâm Al Qur'ân : 582/3].**

- La **« Mauvaise interprétation »** est-elle un empêchement du **« Takfîr »** ?

Na'am le mauvais **« Ta'wîl »** est un empêchement prit en compte qui empêche le **« Takfir »** et notre Cheykh Abou Mohamed Al Maqdisî nous a définit **la « Mauvaise interprétation »** il dit :

والمراد به هنا وضع الدليل الشرعي في غير موضعه باجتهاد ، أو شبهة تنشأ عن عدم فهم دلالة النص ، أو فهمه فهما خاطئا ظنه حقا ، أو ظن غير الدليل دليلا ، كالاستدلال بحديث ضعيف ظنه صحيحا ، فيقدم المكلف على فعل الكفر وهو لا يراه كفرا ، فينتفي بذلك ؛ (شرط العمد) ، ويكون الخطأ في التأويل مانعاً من التكفير ، فإذا أقيمت الحجة عليه وبين خطؤه فأصر على فعله كفر حينئذ .

« Son sens voulu ici : c'est de témoigné d'une preuve puis de l'utiliser dans un mauvais endroit suite à un Ijtihâd, ou une ambigüité qui nait dû à une mauvaise compréhension d'un dalil ou qui nait d'une compréhension erroné de cette preuve croyant qu'il a raison ou en pensant avoir saisi le bon dalil comme par exemple utiliser un récit faible pensant qu'il est authentique, cette personne qui est donc responsable islamiquement parlant accomplit un acte qui est une mécréance alors que lui ne voit pas que c'est une mécréance, la condition de

commettre cet acte délibérément n'est donc pas présente chez lui. Et la faute dans le Ta'wîl devient donc un empêchement du Takfîr, si la preuve lui est dressé et sa faute démontré et s'entête toujours sur son acte, alors il apostasie» **[Réponse aux extrémistes du Takfir].**

Donc la mauvaise interprétation est soit le fait de mal comprendre une preuve, ou de mal l'interprété ou de l'utilisé puis de l'appliquer à un mauvais endroit. Ceci est la mauvaise interprétation.

Et nous avons comme exemple l'histoire du Sahâbî Qudâma Ibn Madh'ûn lorsqu'il a fait l'Istihlâl de l'alcool, il s'est appuyé sur un verset Coranique pour s'autoriser cet interdiction qui est : *{ Ce n'est pas un pêché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition) pourvu qu'ils soient pieux (en évitant les choses interdites après en avoir eu connaissance) et qu'ils croient (en acceptant leur prohibition) et qu'ils fassent de bonnes œuvres; puis qui (continuent) d'être pieux et de croire et qui (demeurent) pieux et bienfaisants. Car Allah aime les bienfaisants}* **[Al Mâ'idah : 93].**

*A noté que le « **Taw'îl** » est de deux sorte :*

- La mauvaise interprétation « **Accepter ».**
- Et la mauvaise interprétation **« Refuser ».**

La mauvaise interprétation qui est **« Accepter »** appelé **« Al Ta'wîl Al Mustassâgh »** en arabe est celle qui est nait d'une mauvaise compréhension d'une preuve, ou d'une mauvaise interprétation ou de l'utilisation d'un Dalil à un mauvais endroit, ceci est la mauvaise interprétation **« Accepter ».**

En ce qui concerne la mauvaise interprétation **« Refuser »** qui n'est pas accepter est celle qui contredit clairement les **« Textes »** basé sur une **« Passion »** et un **« Entêtement »**.

Comme Iblîss lorsqu'il mécrut il interpréta son refus et dit : *{Je suis mieux que lui, tu m'as créé de Feu et lui d'Argile}* **[Al A'râf : 12].**

Mais Allah loué soit-il n'accepta pas son interprétation et lui dit *: {Dieu dit : " Descends d'ici ! **Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil** en ce lieu. Sors donc, car tu fais partie des destitués ! "}* **[Al A'râf : 13]** Allah a appelé son interprétation **« Orgueil »**.

Similairement aux Mouchrikine lorsqu'ils interprètent leur Chirk et essaye de justifier leur Chirk mais en vain car Allah a clairement interdit le Chirk et ce à l'unanimité.

Ou encore les Tawaghites qui n'ont aucune excuse sur leurs oppositions claire aux textes divins, quel est la mauvaise interprétation à contredire de manière claire et net les Textes divins.

- La différence entre **« Mal interprété »** et avoir **« Conviction »** d'une chose.

Nous allons voir ici le Talbîss fait par les Madâkhilah en essayant a tout prix de lié la condition de **« L'intention/Al Qasd »** (qui est absent chez celui qui commet une mauvaise interprétation) et celle de **« L'I3tiqâd/ Conviction »**.

Lorsqu'on leurs dit que Hâteb n'a pas eu l'intention de commettre **« La grande alliance »** ou que l'innovateur ne visait pas le **« Tachrî3 »** dans l'absolue ils nous répondent : **« Intention, conviction, il n'a pas cru, il ne voulait pas blablabla … »** ceci est pareil pour eux et cela nous pousse à bout avec cette vielle implication qui ne mérite même pas d'être levé au degré de **« Choubha »**.

La mécréance lié à l'I'tiqâd est une mécréance qui nait d'une annulation de la **« Parole »** du cœur à savoir le **« Démentit »** le **« Reniement »** le **« Doute »** etc… on pourrait illustrer cela par le démentit d'un texte, **« L'Istihlâl »** d'un interdit et autre parmi les mécréances lié à la parole du cœur.

Contrairement au **« Mouta'awil /Le mauvais interpréteur »** qui lui s'est trompé dû à une ambigüité, et dont la condition de la **« Préméditation »** est absente chez lui. C'est comme-ci une personne venait a marché sur le Saint Coran croyant que s'était un autre livre donc la condition de la préméditation est absente chez lui et le **« Hokm »** du **« Takfir »** est inapplicable dans son cas.

Alors qu'à l'inverse, celui qui viendrait à marcher sur le Saint Coran tout en sachant sur quoi il marche, la condition de la **« Préméditation »** est alors présente chez lui et le Takfir peut donc prendre effet.

Et c'est lorsque la condition de la **« Préméditation »** est présente qu'on remarque la différence entre le **« Ta'wîl »** d'une chose et la **« Conviction »** d'une chose, prenons le cas de X et Y qui marchent sur le Coran :

- **(X)** marche sur le Coran mais ignorait sur quoi il marche.
- **(Y)** marche sur le Coran mais savait sur quoi il marche.

(X) n'avait pas l'intention de marcher sur le Coran donc la condition de la **« Préméditation »** est absente chez lui, il n'a pas visé **« L'acte »**. Quel est le rapport avec la **« Conviction »** ici ?!

(Y) a commit un acte prémédité car il savait sur quoi il marche, il visait vraiment l'acte de marcher sur le Coran donc la condition de la **« Préméditation »** est réalisé chez (Y). C'est ce qu'on appelle **« Qasdul Fi'l »/ « Une intention de viser l'acte »** si on peut appeler ça comme ça. Sachant que c'est pareil ici, il est inutile de parler **« d'I'tiqâd »** car cet acte peut être commis pour différente raison : pour un but mondain, ne croyant pas que c'est une mécréance, par rigolade, par Istihlâl (notamment !) Etc…

Ibn Al Qayim nous dit :

وقد قال حمزة للنبي صلى الله عليه وسلم هل أنتم إلا عبيد لأبي وكان نشواناً في الخمر ، فلم يكفره صلى الله عليه وسلم بذلك ، وكذلك الصحابي الذي قرأ قل يا أيها الكافرون أعبد ما تعبدون ، ونحن نعبد ما تعبدون) وكان ذلك قبل تحريم الخمر . ولم يعد بذلك كافراً لعدم القصد ، وجريان اللفظ على اللسان من غير إرادة لمعناه . فإياك أن تهمل قصد المتكلم ونيته وعرفه ، فتجني عليه وعلى الشريعة وتنسب إليها ما هي بريئة منه.

« Et Hamza avait dit au prophète, qu'Allah le bénisse et le salue, « Vous n'êtes que des adorateurs de mon père… » Mais il était en état d'ivresse, alors il n'est pas devenu mécréant pour cela, tout comme le compagnon qui récita : « Dis Ô vous les mécréants, j'adore ce que vous adorez et nous adorons ce que vous adorez… » Et ceci fut avant l'interdiction de l'alcool, et il ne fut pas considéré mécréant pour cela car il n'avait pas d'intention de dire ce qu'il a prononcé de sa langue, et le dit sans viser sa signification. **Alors prend garde à ne pas négliger l'objectif du locuteur, son intention et l'usage qu'il a de son langage, sans quoi tu seras injuste tant envers lui qu'envers la Charia, et tu l'accuseras de ce dont il est innocent !** » **[I'lâm Al Muwaqi'în 3/53].**

Et il dit aussi :

فإذا اجتمع القصد والدلالة القولية أو الفعلية ترتب الحكم ، هذه قاعدة شرعية وهي من مقتضيات عدل الله وحكمته ورحمته.

« Si l'intention et la preuve oratoire ou des actes qui se réalisent **alors le statut légal prend effet.** Ceci est la règle législative, et cela fait partie aussi de la justesse d'Allah, sa sagesse et sa miséricorde » **[I'lâm Al Muwaqi'în 3/105].**

Donc même lorsque la « préméditation » est réalisé, parler **« d'I'tiqâd »** serait un **«Talbîss »** car comme nous l'avons précédemment vu, la condition de la **« Préméditation »** est de préméditer l'acte commit c'est-à-dire de viser l'accomplissement de cet acte, après que cela soit commis pour de l'argent, par rigolade, par Istihlâl, ou que la personne ne savait pas que cet acte est une mécréance et une apostasie, cela est autre chose.

Quelques exemples sur l'absence du **« Qasd »** :

(1) La **« Jalousie »** de Aicha qu'Allah soit satisfait d'elle.

Al Imâm Al Bukhârî rapporte dans son Sahîh dans **« Kitâb Al Nikâh »** sur la cause de révélation de Sa parole *{Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles}* **[Les coalisés : 51]** : ((Aicha dit : O Messager d'Allah : **je ne vois seulement que ton seigneur accélère tes passions**)).

Celui qui accuse le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam d'homme à **« Passion »** apostasie sans aucun doute, le prophète ne parle jamais avec sa **« Passion »**. Mais la jalousie de Aicha a fait qu'elle a dit ce genre de propos et le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam le saivait très bien, c'est pour ça qu'aucun Hokm n'a découlé de son acte.

Certes l'intérieur de Aicha et son amour qu'Allah soit satisfait d'elle vis-à-vis du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam est connu de tous, mais le sens voulu est que la cause du non découlement du **« Hokm »** sur Aicha est la **« Jalousie »** qu'Allah soit satisfait d'elle **et seulement la jalousie qui la poussa à mal s'exprimer**.

Qui oserait dire que le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam agis avec **« Passion »** ? Seulement un mécréant ou un apostat pourrait accuser le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam d'une telle injure. Seulement le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam savait très bien que Aicha qu'Allah soit satisfait d'elle ne visait pas le sens apparent de ce propos **et c'est seulement la jalousie qui la poussa à mal s'exprimer.**

Et cette excuse du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam dû à la **« Jalousie »** de Aicha envers le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam est une exception propre au prophète bénis soit-il similairement à l'excuse du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam à Hâteb qui été aussi une exception dû à la **« Révélation »**.

(2) La **« Jalousie »** de Zaynab Bintou Jahch qu'Allah soit satisfait d'elle.

Al Imâm Al Bukhârî rapporte dans son Sahîh dans **« Kitâb Al Hibâh »** que les épouses du prophète que la paix soit sur elles, se sont réunies en se plaignant chez Fatima qu'Allah soit satisfait d'elle, Zayneb se rendit donc chez lui et le trouva enveloppé dans la couverture de Aicha, elle lui dit : ((**Tes épouses demande justice avec la fille de Abi Qohâfa**, il lui demanda que la paix soit sur lui : M'aimes-tu ? Elle répondit : Oui ! Il dit alors : Aimes donc celle-ci ! **(en parlant d'Aicha)**)).

Qui oserait dire que le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam manque d'injustice ? Seulement un mécréant ou un apostat pourrait accuser le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam d'une telle injure. Seulement le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam savait très bien que Zayneb qu'Allah soit satisfait d'elle ne visait pas le sens apparent de ce propos **et c'est seulement la jalousie qui la poussa à mal s'exprimer.**

Et similairement au cas de Aicha cette faveur n'est valable seulement à **« Zayneb »**.Le sens voulu est de dire que **« L'exception »** faites à Hâteb n'est pas nouvelle.

Le Khabîth Abdel Azîz Al Rîss accuse les deux mères des croyantes d'avoir douté de la justice du prophète sallallâhu 'alayhi wassalam .

Ce Khabîth a mit, sans aucun remord, les paroles de nos deux mères des croyantes **« Aicha »** et **« Zayneb »** qu'Allah soit satisfait d'elles, au même degré de ce qu'a dit l'apostat Khârijî **« Dhul Khouwayssira »** : ((Soit juste Ô Mohamed)) et l'Ansârî lorsqu'il dit au prophète sallallâhu 'alayhi wassalam: ((Est-ce dû du fait que c'est le fils de ta tante)) Ce Khabîth à oser insinuer que nos deux Mères ont **« Insulté »** la Justice du Prophète bénis soit-il mais malgré cela elles n'ont pas été bannies (de l'Islâm), effectivement il dit :

أرجو أن تفرق بين هذه الألفاظ وقول البدري: "أن كان ابن عمتك"، وقول الرجل: "اعدل يا محمد"، ومناشدت أزواجه إياه العدل، إذ هذه لا تكون سباً إلا من باب اللازم ولا زم المذهب ليس لازماً لذا لم يكفرهم رسول الله صلى الله عليه وسلم.

« Il est essentiel que tu fasses différence entre ces propos et la parole du Badrî ((Est-ce dû du faite que ce soit le fils de ta tante ?)) Et la parole de l'homme ((Soit juste Ô Mohamed)) et les implorations de ses épouses à être juste ; ce ne sont certes pas une insulte seulement si une implication est faite, or l'implication d'une doctrine n'est pas prise en compte **c'est pour cela que le prophète bénis soit-il ne les a pas rendu mécréant** ». **[Tiré de la réplique du Cheykh Al Khâlidî à Abdel Aziz Al Rîss].**

Qabahahou Allah et comme le dit notre Cheykh Al Khâlidî il n'est pas excusé sur ces propos car il connaît très bien le pourquoi du comment qui a poussé nos deux mères des croyantes à dire ça.

Cheykh Al Khâlidî dit en réponse à cette énergumène :

فهذه زلة عظيمة وورطة كبيرة وسوء أدب مع أمهات المؤمنين وسوء ظنّ بهن، إذ كيف يتصور أن أزواج النبي صلى الله عليه وسلم؛ يَطعَن في حكمه ويرمينه بما لا يليق بمقامه الشريف .وكل ذلك نصرة للمذهب، وتقوية الحجة بما لا يزيدها إلا وهناً، ولا يزيد قوله إلا شناعةً وقبحاً، ومثل هذا القائل؛ لا يعذر لاطلاعه على القصة ووقوفه على الخبر.

« Ces propos sont une grande faute et une grande accusation et un manque de respect aux mères des croyants et un mauvais soupçon envers elles. Comment est-il réalisable que les femmes du prophète bénis soit-il mettent en doutent sa justice et l'injurie allant ainsi à l'encontre de son saint degré ? Tout ça pour donner victoire à son Madhab, et renforcer sa preuve, alors que cela ne lui ajoutera seulement de la fragilité, et sa parole ne lui ajoutera seulement que infamie et disgrâce, **sachant que ce genre de personne n'est pas excusé et ce car il a bien connaissance de l'histoire** » **[Réplique du Cheykh à Abdel Aziz Al Rîss].**

Il a mélangé entre la « **Jalousie** » des deux mères des Croyants qui les a poussé à se « **Trompé** » dans leurs dires, et les paroles « **Délibérément** » dites du Khârijî Apostats et l'Ansârî en visant clairement le sens apparent de ce qu'ils dirent.

(3) Récit de celui qui dit : « **Ô Allah tu es mon serviteur et-moi ton seigneur** ».

La fierté l'a poussé à se trompé lorsqu'il retrouva sa monture à dire : ((Ô Allah tu es mon serviteur et-moi ton seigneur)) au lieu de dire : ((Ô Allah tu es mon seigneur et-moi ton serviteur)).

Donc la condition du « **Qasd** » est absente chez lui.

(4) *{Ô vous qui croyez ! Ne dites pas : "Raina" (favorise-nous) mais dites : "Onthurna" (regarde-nous); et écoutez ! Un châtiment douloureux sera pour les infidèles}* **[Al Bakara : 104].**

Les Sahâba disaient **« Râ'inah »** sachant que chez les juifs ce terme est **« Péjoratif »** voir **« Insultant »**. Mais les Sahâbah l'utilisaient dans un sens qui n'était pas celui que **« Juifs »** utilisaient**,** la condition du Qasd est donc absente.

(4) Et dans les absences de **« Qasd »** sur le fait de rapporter un **« Kufr »**.

Comme lorsque Zayd dit à un juge Islamique : **« Zaydûn a dit que Issa est le fils d'Allah ».** Il a dit de la mécréance mais son **« Qasd/Intention »** était de **« narré »** la mécréance non d'y **« Adhérer »**.

(5) Et dans les absences de **« Qasd »,** dire de la mécréance dans une autre langue.

Les savants ont bien stipulé dans les ouvrages de Jurisprudence que la personne si elle prononce un mot qui n'est pas de sa langue ou le comprend pas alors aucun Hokm ne prend effet étant donné l'absence du **« Qasd »**.

Ibn Al Qayim dit :

لو نطق بكلمة الكفر من لا يعلم معناها لم يكفر.

« S'il prononce la mécréance sans connaitre son sens alors il n'est pas mécréant » **[I'lâm Al Mouwaqi'în : 75/3].**

Conclusion : la mauvaise interprétation d'un acte ou d'une parole qui n'est pas accompagné du **« Qasd »** ne veut pas dire qu'il manque la conviction du cœur pour que cette mauvaise interprétation se transforme en acte ou parole de mécréance mais cela veut dire que cette mauvaise interprétation n'est pas une mécréance car cette personne qui a commis cet acte ou cette parole n'a pas visé **« la réalité de l'acte »** par ambigüité ou mauvaise interprétation.

Car même si la condition de **« L'intention »** est **« réalisée »** ce n'est pas pour autant que ces **« Actes »** ou ces **« Paroles »** de mécréance sont commise par **« Conviction »** du cœur, comme **« Iblîss »** lorsqu'il refusa de se prosterner ou encore ceux qui se sont moqué dans Sourate Al Tawba.

Et enfin nous terminons avec **« Qasdsul Kufr » / « Viser la mécréance en commettant l'acte »** :

Ibn Taimya nous dit :

وبالجملة فمن قال وفعل ما هو كفر ، كفر بذلك ، وإن لم يقصد أن يكون كافراً ، إذا لا يقصد الكفر أحداً إلا ما شاء الله.

« **En somme, celui qui dit ou commet une mécréance, il devient alors mécréant même s'il n'a pas l'intention de devenir mécréant**, personne ne vise spécialement de commettre une mécréance seulement si Allah le veut » **[Al Sârim : 177-178].**

Et l'Imâm Al Tabarî dit après avoir cité des récits sur les Khawârij :

فيه الرد على قول من قال لا يخرج أحد من الإسلام من أهل القبلة بعد استحقاقه حكمه إلا بقصد الخروج منه عالماً.

« Il y a ici une réponse à ceux qui prétendent que personne ne sort de l'Islam parmi les gens de la Qibla après avoir mérité son statut **seulement s'il a intention d'y sortir en connaissance de cause** » [Tahdhîb Al Athâr].

Cette condition de viser la mécréance est vaine et n'a même pas besoin d'être réfuter.

- En somme ?

En somme la **« Révélation »** a sans aucun doute **permis d'attester du fond saint de Hâteb qu'Allah soit satisfait de lui** et que sa **« Mauvaise »** interprétation est **« Nait »** d'une **« Véracité »** et non d'une **« Hypocrisie ».**

Hâteb lui-même savait que **« L'apparent »** de son acte était à la base une mécréance et une apostasie et celui qui commettait ce genre de chose était en apparence mécréant apostat et comme nous l'avons précédemment vu, la législation coordonne entre **« L'extérieur et L'intérieur »** et considère que l'extérieur implique l'intérieur et vis versa, donc un tel acte commit par Hâteb implique la **« Médiocrité »** de **« L'intérieur »** comme le dit Allah : *{Et s'ils étaient vraiment croyant en Allah et son Messager et ce qu'il a révélé ils ne les auront pas pris comme allié}* **[Al Ma'idah : 81].**

Et rien ne vient restreindre cet **« Apparent »** cité dans ce verset seulement ce qu'Allah a restreint car Lui seul détient la science des « Intérieurs » ou le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam par le biais de la révélation, c'est pour cela que la première excuse de Hâteb a été de dire : ((Il dit : Je n'ai pas fait cela par mécréance ni par apostasie envers ma religion et ni par consentement à la mécréance)).

Cette première initiative de Hâteb lorsqu'il a commit son acte était d'éclaircir son absence de mécréance est une preuve des plus formel que pour les compagnons, il était clair chez eux qu'à la base, la grande alliance en apparence est un acte d'apostasie et de mécréance et que cet « Acte » est une preuve sur l'altération de « L'intérieur » comme dans le Verset : *{Et s'ils étaient vraiment croyant en Allah et son Messager et ce qu'il a révélé ils ne les auront pas pris comme allié}* **[Al Ma'idah : 81].**

C'est pour cela que Omar Ibn Al Khatâb qu'Allah soit satisfait de lui dit : ((Laisse-moi lui trancher la tête)) et il est inutile de dire que le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam à dénigré Omar qu'Allah soit satisfait de lui sur son Takfîr à Hâteb, rien de cela n'est cité. Le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam a juste informé de l'exception au fait que Hâteb n'a pas mécru

d'une grande mécréance dans cet incident étant donné sa capacité bénis soit-il à savoir via la révélation le fond de Hâteb à savoir qu'il n'ait pas fait cela pour donner victoire aux mécréants sur les musulman en disant : ((Il dit : Je n'ai pas fait cela par mécréance ni par apostasie envers ma religion et ni par consentement à la mécréance))le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam dit alors : ((Il vous a dit vrai)).

Le prophète sallallâhu 'alayhi wassalam informma donc de cette exception et témoigna de la véracité de l'intérieur de Hâteb à savoir qu'il n'a pas fait son acte par mécréance ou apostasie et ni par soutien aux mécréants sur les Musulmans.

WaLlâhou'Alem.